

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020
sur convocation du 12 novembre 2020**

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Valérie NOUVEL, Nicole ROUXELIN, Claude HARDY, Gérard BREHIER, Jocelyne LEROUX, Emmanuelle POUILLAIN, Frankie DUFOUR, Angélique LORIN, Xavier RACINE, Cindy LEBRETON, Marie-Françoise KURDZIEL formant la majorité des membres du Conseil Municipal.

PROCURATION : Christophe TESNIERE a donné procuration à Valérie NOUVEL
Valérie BAZIRE a donné procuration à Angélique LORIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyne LEROUX

.....

Monsieur le Maire salue l'assemblée, il ouvre la séance et propose de passer à l'ordre du jour. Le procès-verbal de la réunion 15 octobre 2020, n'appelant pas d'observation particulière, est signé par tous les membres présents.

| |
|---|
| <p>2020-11-19 01 - Choix du cabinet d'étude pour la réalisation d'un audit énergétique dans les bâtiments communaux.</p> |
|---|

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 27 août 2020, le Conseil Municipal a donné son accord pour réaliser une étude thermique dynamique et hydrométrique à la cantine, à l'école et sur quatre logements communaux. Lors de la dernière réunion, le conseil municipal a examiné la proposition de prix établie par le cabinet IDEE siégeant à COURCY (50). Les élus ont souhaité reporter la décision avant de se prononcer.

Monsieur le Maire informe qu'il a consulté deux nouveaux cabinets et que les devis ont été étudiés par les membres de la commission environnement. Ils ont pris connaissance des références de chacun des cabinets qui ont répondu : IDEE, THERMICONSEIL et APRIME. La proposition de ce dernier n'a pas été retenue, elle ne correspondait pas aux besoins.

Rémi Hardy, adjoint chargé des finances, rappelle que, lorsque le conseil municipal a pris la décision de lancer cette étude, celui-ci pensait bénéficier d'une aide financière de l'ADEME. Il interroge par rapport à l'attribution de la subvention DETR précisant que l'enjeu financier concernant ces études est important.

Monsieur le Maire précise que la commune a décidé de réaliser l'audit énergétique, non seulement parce qu'il y avait des aides et qu'on peut regretter que ces aides sont moins importantes qu'annoncé, mais qu'il y a surtout nécessité de réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments concernés et d'anticiper des éventuels changements de mode de chauffage dans les années futures.

Madame Valérie Nouvel, adjointe chargée de l'environnement, annonce que la subvention ne peut pas être accordée uniquement pour l'audit, celle-ci sera intégrée dans le dossier de demande de subvention pour la réalisation des travaux. Elle ajoute que la commune pourra espérer une subvention à hauteur de 40 % du montant HT.

Valérie Nouvel, présente l'analyse qu'elle a effectuée sur les principales prestations proposées par les cabinets THERMICONSEIL et IDEE concernant cette étude qui permettra d'identifier le meilleur rapport efficacité énergétique/coût des travaux pour les prioriser. Les missions comprennent :

- La numérisation des bâtiments
- La modélisation scan 3 D des bâtiments
- Une simulation thermique avec réalisation de plusieurs scénarios possibles de rénovation énergétique qui seront comparés à l'état actuel. Cette étape permettra de comparer les impacts sur la performance énergétique et environnementale des différents postes de travaux réalisables. Ce qui

permettra ensuite de définir les axes d'amélioration prioritaires à effectuer et d'estimer le coût des travaux à réaliser.

- Le contrôle système VMC (prestation confiée par IDEE à EDM – Mondeville), contrôle du système de renouvellement d'air au Groupe scolaire avec un état des lieux de l'existant.
- La réalisation d'un rapport d'étude comprenant les résultats réglementaires et les commentaires sur les points sensibles sur lesquels il faut être vigilant.

Elle fait part des références des cabinets d'études en lien avec la mission proposée. Leurs compétences sont reconnues par de nombreuses structures telles que des organismes de qualification de l'ingénierie, des organismes certificateurs et des entités administratives.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de confier la mission au cabinet IDEE qui a présenté l'offre la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de :

- **retenir le Cabinet IDEE pour la réalisation de l'étude thermique dynamique et hydrométrique à la cantine, à l'école et sur quatre logements communaux représentant un montant de 15 982 € HT soit 19 178.40 € TTC.**
- **autoriser Monsieur le maire à signer les documents nécessaires à cette opération.**

| |
|---|
| 2020-11-19 02 - Budget commune 2020 – Dépenses relatives à l'audit énergétique Décision modificative N°1 |
|---|

La dépense des études dans le cadre de l'énoncées ci-dessus sera répartie sur les opérations suivantes sur le compte 2313 :

- à l'opération 105 - école : 11 467.20 € TTC
- opération 106 - bâtiments divers : 2 419.20 € TTC
- à l'opération 113 cantine : 5 292 E TTC

A ce jour, il manque des crédits aux opérations 105 et 113 et à l'opération 106, les crédits disponibles sont de 33 772 €. Monsieur le Maire propose de faire un virement de crédit de l'opération 106 vers les opérations 105 et 113.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de voter la décision modificative comme suit :

Section investissement dépense – virement de crédit

- | | |
|---|------------|
| - opération 106 - bâtiments divers : c/ 21318 | - 18 000 € |
| - opération 105 - école : c/2313 | 12 000 € |
| - opération 113 cantine : c/2313 | 6 000 € |

| |
|---|
| 2020-11-19 03 - Signalétique à Cromel et dans le bourg |
|---|

Monsieur le Maire annonce que la signalétique de la zone de Cromel a évolué du fait de la création ou de la disparition de certaines entreprises. Il précise qu'il serait souhaitable de modifier la signalétique à l'entrée de la zone de Cromel pour remplacer certaines lames obsolètes ainsi que le plan qui est à l'envers. De plus, il y a aussi des demandes pour apparaître sur la signalétique de la part du Gué du Holme, du quartier Gourmand et de Leroy construction pour l'entreprise et la laverie.

Il indique qu'en cas de changement ou création de lames pour les adapter sur les structures existantes qui datent de 2005, le prix d'une lame représente une dépense de 99.09 € HT soit 118.91 € TTC. Pour avoir une harmonie sur l'ensemble de la commune, il faudrait changer 47 lames au prix de 99 € l'unité ce qui représenterait un coût global de 4 653 € HT. Il faudrait remplacer également le plan qui n'est pas encore chiffré par Signaux Girod.

Monsieur le Maire informe que la commission communication qui s'est réunie le 4 novembre propose de travailler avec l'Atelier Regard de Saint-James pour une harmonisation complète des

panneaux sur l'ensemble de la commune. Sur les panneaux apparaîtrait en plus le logo de la commune de Saint-Quentin sur le Homme. Le coût total de l'opération serait de 4 825 € HT pour la réalisation de la totalité avec le plan inclus.

Monsieur le Maire souligne que pour actualiser les changements d'entreprises par la suite, il ne faudra plus changer les lames, mais juste coller un autocollant qui regroupera l'ensemble des entreprises réactualisées dont le coût serait de 145 € HT pour la totalité du panneau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de confier la mise à jour signalétique à l'Atelier Regard. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis en vertu de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 4 juin 2020.

| |
|---|
| <p>2020-11-19 04 - Maintien d'une offre médicale pour les habitants du territoire de Ducey-Les Chéris - Création d'une association pour la gestion de la maison médicale</p> |
|---|

Monsieur le Maire informe qu'actuellement 4 médecins exercent au sein du cabinet médical de Ducey-Les Chéris situé rue du Plat d'Étain à DUCEY-LES CHÉRIS. La patientèle du cabinet médical est composée d'habitants du secteur de Ducey-Les Chéris et de l'EPHAD Delivet à Ducey-Les Chéris qui accueille des résidents dont les familles sont très généralement implantées dans les communes de Ducey-Les Chéris et avoisinantes.

Au 31 décembre 2020, un des médecins fera valoir ses droits à la retraite, et, il en sera de même pour un deuxième médecin en juin 2021.

Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2021, seuls 2 médecins sont susceptibles de continuer à exercer au cabinet médical de Ducey-Les Chéris à condition que les modalités de gestion du cabinet médical évoluent, pour permettre de pallier en pratique et financièrement le départ à la retraite de leurs deux confrères.

Dans un contexte manchois de désertification médicale prégnant, et en l'absence actuelle de candidats à l'installation, des échanges se sont en conséquence développés entre les médecins, la maire de Ducey-Les-Chéris, les conseillers départementaux du canton de Pontorson et dans un élan de solidarité responsable les maires des communes avoisinantes, chacun dans leurs compétences, pour élaborer une solution qui réponde aux enjeux de santé des habitants du secteur de Ducey-Les-Chéris.

La solution proposée aujourd'hui a été élaborée pas à pas dans l'écoute des besoins et contraintes de chacun et comporte deux volets complémentaires et interdépendants :

- Premier volet :

Création d'une association permettant de sécuriser l'offre médicale pour les habitants du secteur de Ducey-Les Chéris ; ce premier volet de la solution doit être opérationnel dès le 1er janvier 2021 ;

Cette association constituera une première action pour renforcer l'attractivité du secteur de Ducey-Les Chéris ; elle démontre la mobilisation des collectivités aux côtés de leurs médecins et permet d'envisager un accompagnement incitatif à l'installation de nouveaux médecins : service de secrétariat partagé, loyers attractifs, travail en équipe médicale au sein d'un tissu local de professionnels de santé bien développé, ...

Elle n'a pas vocation à durer dans le temps, mais à permettre une transition pratique et financière maîtrisée vers un exercice médical plus soutenable pour les 2 médecins qui resteront en exercice en 2021 ; en effet, le retour à une activité médicale à 4 médecins au sein du cabinet médical de Ducey-Les Chéris, suite à l'installation de nouveaux médecins, rendrait le recours aux services financiers de l'association caduque.

- Deuxième volet :

En parallèle du déploiement de l'association, une réflexion est impulsée entre l'ensemble des acteurs de santé du secteur de Ducey-Les Chéris, l'ARS, la CPAM, le Département, la CAMSMN pour

aboutir à moyen terme à la mise en œuvre d'un PSLA multi-sites articulé avec le PSLA existant du secteur de Saint-James. Des premiers échanges ont d'ores et déjà eu lieu entre les médecins.

La présente délibération concerne le déploiement du premier volet de la solution, à savoir la création d'une association, ayant pour but de contribuer à la santé publique et à la qualité des soins pour les habitants, à travers la gestion du cabinet médical situé rue du Plat d'Etain à Ducey-Les Chéris. Deux médecins ont d'ores et déjà accepté d'être membres de l'association aux côtés des communes.

Dans ce cadre, après avoir acquis le statut de locataire des lieux, l'association prendra en charge la gestion du fonctionnement du cabinet médical : ménage, secrétariat, téléphone, internet, eau, assainissement, chauffage, ...

A la création de l'association, les frais de fonctionnement du cabinet médical seront supportés par l'association, à charge pour elle de conclure une convention avec les médecins en place précisant les engagements de chacune des parties signataires.

Les ressources permettant le fonctionnement de l'association sont principalement :

- les contributions financières mensuelles des médecins exerçant au sein du cabinet médical de Ducey-les-Chéris ;
- les subventions des communes membres de l'association et les subventions, le cas échéant, de communes qui souhaitent en responsabilité être solidaires de l'action de l'association sans pour autant en être membres ;

A ces ressources peuvent s'ajouter des ressources non identifiés à ce stade d'élaboration des budgets prévisionnels :

- les dons, legs ou tout produit financier conformes à la législation et n'aliénant pas l'autonomie de décision de l'association ;
- toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

Pour le calcul des montants de subventions à verser à l'association par les communes, deux clés de répartition sont proposées :

- Le nombre d'habitants (données INSEE)
- Le pourcentage de patientèle (données CPAM et MSA compilées)

Pour l'équilibre financier de l'association une seule clé pourra être retenue pour l'ensemble des communes.

Les montants des subventions seront actualisés en fonction du nombre de médecins exerçant dans la maison médicale.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts de l'association. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer pour la création de l'association, l'approbation des statuts de l'association, faire le choix sur la clé de répartition des subventions communales, l'adhésion à l'association, et la désignation d'un représentant de la commune pour siéger au sein de l'association. Dans le cas où la commune décide de ne pas adhérer à l'association, il est précisé qu'elle peut contribuer financièrement à son fonctionnement par le versement d'une subvention d'un montant en fonction de la clé de répartition retenue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix « pour » une voix « contre » :

- **Approuve la création de l'association**
- **Approuve les statuts de l'association**
- **Fait le choix de la clé de répartition : répartition de la patientèle**
- **Décide d'adhérer à l'association**
- **Désigne Monsieur Rémi HARDY, conseiller municipal adjoint, pour siéger au sein de l'association.**

Marie Françoise KURDZIEL s'interroge sur le fait que les médecins aient refusé d'intégrer le pôle de santé. Cette non-adhésion a pour conséquence que les médecins restants envisagent de partir, et que de ce fait une solution en urgence doit être trouvée.

Affaires diverses

2020-11-19 05 - Mise en vente des fenêtres de l'ancien presbytère :

Monsieur le maire indique que deux personnes sont intéressées de les acheter au prix de 100 € l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre les 10 fenêtres de l'ancien presbytère au prix de 100 € TTC l'unité soit un prix global de 1000 € TTC.

2020-11-19 06 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir qui lui a été donnée par délibération du 4 juin 2020. Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des actes suivants :

- Signature d'un nouveau contrat avec Butagaz pour la fourniture du gaz dans les citernes de la salle et la cantine pour une durée de 5 ans applicable à compter de la date de signature. En fonction de la consommation actuelle, le coût annuel est estimé à 1 042.68 € HT. Un dépôt de garantie de 663 € pour chacune des citernes avait été versé en 2004 lors du premier contrat.
- Signature le 18 novembre 2020 du devis établi par la STURNO pour la dépose d'une ancienne conduite amiante AEP sur une parcelle constructible dans le Lotissement Le Chant de la Pierre 2 – 2ème tranche. Le montant du devis est de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC représentant 50 % du coût global, le SDEAU50 prend la deuxième moitié du coût à sa charge.
- Paiement de la facture pour la réparation du joint de culasse du tracteur réalisée en octobre par les ETS LEBEURRIER – Montant 2 464.83 € soit 2 957.80 € TTC
- Signature du contrat établi par l'entreprise Goudal pour les inscriptions de lettres sur le monument aux morts effectuées début novembre – Le montant réglé est de 2 378.75 € HT soit 2 854.50 € TTC
- Signature du contrat pour le remplacement du standard téléphonique en location avec Orange. Le loyer trimestriel est de 242.87 € HT soit 291.44 € TTC (1er trimestre gratuit).

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

2020-11-19 07 - Comité de jumelage Ducey-Laichingen : Désignation d'un référent.

Monsieur le Maire informe que, lors de la réunion du comité de jumelage, le président Monsieur Trublet a proposé de demander aux conseils municipaux de l'ancien canton de Ducey de désigner un référent suite aux dernières élections municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, désigne Monsieur Stéphane GRALL, en qualité de référent auprès du comité de jumelage Ducey-Laichingen.

2020-11-19 08 - Informations diverses

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- Effectifs pour l'année scolaire 2020-2021 : 122 élèves répartis en 6 classes (+ 4 enfants à la rentrée de janvier) et 6 élèves en classe DISFA.

114 domiciliés dans la commune, et 12 hors communes dont 6 domiciliés à St-Loup, 3 à Marcilly, 1 à Avranches, 1 à Ducey-Les-Chéris, 1 à St Aubin de Terregatte,

- Passage du Tour de Normandie sur la commune prévu le 28 mars 2020.

Registre des délibérations de la commune de Saint-Quentin sur le Homme

- Remerciements de Madame BOUILLET Marie France, présidente de l'association Loisirs, culture et patrimoine de Saint-Quentin sur le Homme pour la subvention d'un montant de 320 € accordée lors de la dernière réunion.

- Prochaines réunions : Conseil Municipal le 9 décembre et une commission du personnel est à prévoir début décembre.